

ARRÊTÉ N° 2023-15BZ

**ARRÊTÉ VISANT À MODIFIER L'ARRÊTÉ 25-2010 INTITULÉ
« ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE BERESFORD »**

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117(1) de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Belle-Baie, dûment réuni, adopte ce qui suit:

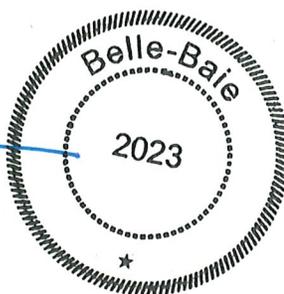
L'Arrêté n° 25-2010 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Beresford » est modifié :

1. L'article 71 : Zones de commerce central de type 1- Zones CC-1 est modifié de manière à ajouter le paragraphe suivant à la suite de l'article 71.1 (1) a) xxiii.

xxiv. Entrepreneur en construction dont l'entreposage extérieur est conforme aux dispositions de l'article 18.


Daniel Guitard, maire


Wanda St-Laurent, Greffière municipale



Première lecture : Le 21 novembre 2023 (en entier)

Deuxième lecture : Le 19 décembre 2023 (par titre)

Troisième lecture et promulgation : Le 19 décembre 2023 (par titre)

This instrument purports to
be a copy of the original
registered or filed in the

Gloucester
County Registry Office
New Brunswick

2024-01-19
date

Exemplaire présenté comme
copie conforme à l'instrument
enregistré ou déposé au bureau
de l'enregistrement du comté de

Gloucester
Nouveau-Brunswick

4462 3792
number / numéro